OEA/Ser.W

CIDI/INF. 515/22

30 août 2022

Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE RELATIVE AU REPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

***Mission permanente de la République dominicaine***

***près l’Organisation des États Américains (OEA)***

***Ministère des relations extérieures***

***République dominicaine***

MPRD-OEA-0880-22

La mission permanente de la République dominicaine près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l’Organisation des États Américains (OEA) et a l’honneur de se référer à la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES).

La mission permanente de la République dominicaine annonce la décision du Cabinet de coordination de la politique sociale de reporter la date de la V REMDES aux 21 et 22 novembre 2022. Le changement de date découle de l’intérêt du Gouvernement dominicain à mieux pouvoir accommoder les ministres et hauts fonctionnaires, de même que les délégations et personnalités qui assisteront à la réunion ministérielle, dans la ville de Santo Domingo, en respectant un budget digne mais raisonnable par les temps qui courent.

La mission permanente de la République dominicaine demande de soumettre ce changement de dates au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), pour examen et adoption.

La mission permanente de la République dominicaine saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l’Organisation des États Américains (OEA) les assurances de sa très haute considération.

Washington, D. C. le 29 août 2022.

Au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI)

Organisation des États Américains (OEA)

Washington, D. C.

PROJET DE RÉSOLUTION

CHANGEMENT DE DATE DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (V REMDES)

(Déposé par la délégation de la République dominicaine)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

PRENANT EN COMPTE la résolution CIDI/RES. 354 (CXXI-O/22) “Convocation de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES) et de la Quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES)”,

CONSIDÉRANT la demande présentée par la République dominicaine à l’effet de modifier la date de la tenue de la prochaine Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES), convoquée à l’origine pour les 17 et 18 novembre par le biais de la résolution adoptée par le CIDI le 22 février 2022 (CIDI/RES. 354 (CXXI-O/22) rev.1),

DÉCIDE :

1. De renouveler ses remerciements au Gouvernement de la République dominicaine pour avoir offert d’accueillir la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES).
2. De reporter la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES) et de la convoquer pour qu’elle ait lieu dans la ville de Santo Domingo, République dominicaine, les 21 et 22 novembre 2022.
3. D’établir que les ressources prévues au Chapitre 7, Sous-programme 74F du programme-budget pour 2022 de l’Organisation [AG/RES. 2971 (LI-O/21)] soient allouées, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11) pour la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social.
4. De motiver les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social des États membres à participer à la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social.
5. De charger le Secrétariat général de continuer, par le truchement du Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité et du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), à appuyer l’organisation de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social et de faire rapport au CIDI sur les progrès réalisés dans le processus de préparation, ainsi que sur les résultats de ces démarches.

CIDRP03645F04